



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

IP : OÙ SONT PASSÉES LES COMPENSATIONS ?

Bientôt cinq mois que les agents de la cabine, cedex, STM et manutentionnaires préparent activement les IP et que les facteurs effectuent la distribution.

Pourtant à ce jour, AUCUNE COMPENSATION OCTROYÉE !

Malgré un trafic fort comme en ce moment et avec l'arrivée prochaine de la « peak period », malgré une distribution de plus en plus lourde, qui vont de 70 g jusqu'à 450 g par poignée (pour les catalogues jouet club), malgré tout cela, **la direction de Paris 16 choisit d'ignorer cette nouvelle charge de travail génératrice de conditions de travail pénibles et refuse toute compensation.**

A vrai dire, la direction souhaitait un accord avec les OS en contrepartie de l'octroi d'une compensation de 2 RC, soit un équivalent à **0.34 cts/ JOUR travaillé sur une année** ou le tarif d'un timbre en 1988 (2.20 FF). Une avancée sociale majeure pour la Poste ? Non, une plaisanterie sur le dos des agents ...

Reprise d'IP = emplois supplémentaires + compensations

Pourtant, les accords nationaux signés entre La Poste et les OS étaient clairs. Entre deux réorganisations, les directions doivent s'engager à dimensionner les organisations à l'augmentation des volumes. Il est donc clair que la **REPRISE d'IP** devait s'effectuer en injectant de l'emploi et par une **COMPENSATION** afin de reconnaître à sa juste valeur, les efforts des agents.

La direction de Paris 16, laisse entendre que des postes supplémentaires ont été injectés à la cabine. Soit, mais ces postes correspondent au nécessaire reclassement d'agents devenus inaptes. Une inaptitude médicale, bien souvent liées aux conditions de travail.

La réalité est toute autre ! Les agents impactés au premier chef par les IP, par leur traitement ou leur distribution, n'ont pas vu leurs conditions de travail s'améliorer. Au contraire, cette nouvelle activité a entraîné un accroissement des heures supplémentaires. Tant et si bien que le volume des HS par semaine, permettrait à minima la création d'un poste. **La CFDT revendique que des emplois supplémentaires viennent compenser toutes activités nouvelles.**

La CFDT exige le respect des accords

La direction de Paris 16 se doit de réagir très rapidement, avant que les accords signés ne soient vidés de leur substance et ne viennent à être interprétés comme des coquilles vides par ceux et celles qui se satisfont de la dénonciation. Espérons que les vieilles lunes, l'opposition systématique entre les directions et les syndicats ne viennent pas encourager des stratégies patronales de circonstances, dont les seuls perdants seraient les agents. Ce n'est ni le souhait, ni l'ambition de la CFDT qui continuera à œuvrer, guidée par le seul intérêt des agents, respectant les accords signés, afin que vive un vrai dialogue social.



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES LA POSTE
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C

3 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdt3c.org

www.cfdt3c.org



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

C'est pourquoi, la CFDT réclame l'application des accords nationaux et demande une nouvelle fois à la direction de Paris 16 de veiller à respecter ces derniers afin que :

- ▶ **les agents qui préparent les IP soient éligibles à la prime d'équipe.**
- ▶ **les facteurs bénéficient d'une compensation (4 RC)**, afin de reconnaître leur investissement.

L'emploi doit demeurer au cœur de l'amélioration des conditions de travail afin d'accompagner efficacement la transformation des organisations de travail. Reconnaître et valoriser le travail, l'investissement des postiers, tels sont les enjeux portés constamment par la CFDT et qui doivent demeurer au centre des préoccupations de la Poste. L'attitude attentiste de la direction n'est pas concevable sinon à donner un signe à ceux qui s'opposent et qui n'attendaient que cela. Une alliance de la carpe et du lapin qui se ferait une nouvelle foi au détriment des agents.

PS : Annonce faite par la direction lors de la RDSL avec les organisations syndicales :

- ▶ Création de 2 îlots Chaillot et peut-être la Fontaine.
- ▶ Réflexion sur la non sécabilité pour les mixtes pour les TE.
- ▶ Revenir sur un schéma FA 10 2 1.

AVEC VOUS, CONTINUONS À AGIR POUR DU CONCRET !



CONNECTÉE 
AUX POSTIERS

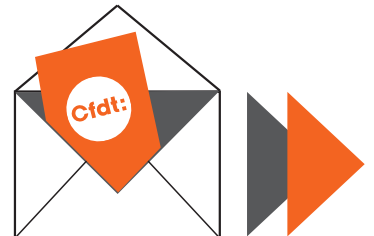


Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org
www.cfdtsf3c.org



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
VOTEZ CFDT



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES LA POSTE
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018**